

Distr.
GENERALE

CCPR/SP/39
24 janvier 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/FRANCAIS

REUNION DES ETATS PARTIES
Treizième réunion
New York, 16 mars 1994

ELECTION, CONFORMEMENT AUX ARTICLES 28 A 34 DU PACTE INTERNATIONAL
RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES, DESTINEE A POURVOIR A
UNE VACANCE AU COMITE DES DROITS DE L'HOMME

Note du Secrétaire général

1. En application des articles 30, paragraphe 4, et 34 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la treizième réunion des Etats parties au Pacte a été convoquée par le Secrétaire général au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour le mercredi 16 mars, afin de pourvoir à une vacance au Comité des droits de l'homme résultant du décès de M. Janós Fodor (Hongrie), qui avait été élu à la douzième réunion des Etats parties et dont le mandat devait venir à expiration le 31 décembre 1996. La composition actuelle du Comité des droits de l'homme est indiquée, pour l'information des Etats membres, à l'annexe I.

2. En vertu du paragraphe 2 de l'article 33 et de l'article 34 du Pacte, le Secrétaire général, dans une note verbale datée du 16 novembre 1993, a prié les Etats parties de désigner, conformément à l'article 29 du Pacte, des candidats pour l'élection d'un membre du Comité et cela dans un délai de deux mois, c'est-à-dire avant le 15 janvier 1994.

3. En application des dispositions du paragraphe 2 de l'article 34 du Pacte, le Secrétaire général a l'honneur d'indiquer ci-dessous les noms des personnes dont les candidatures ont été présentées pour élection au Comité des droits de l'homme, en indiquant les Etats parties qui les ont présentées :

<u>Nom du candidat</u>	<u>Présenté par</u>
M. Tamás Bán	Hongrie
M. Florin Costiniu	Roumanie
M. Mainassara Maidagi	Niger

GE.94-15265 (F)

Annexe I

COMPOSITION DU COMITE DES DROITS DE L'HOMME

M. Francisco José Aguilar Urbina**	Costa Rica
M. Nisuke Ando*	Japon
M. Marco Tulio Bruni Celli**	Venezuela
Mme Christine Chanet*	France
M. Vojin Dimitrijevic*	Yougoslavie
M. Omran El-Shafei*	Egypte
Mme Elizabeth Evatt**	Australie
M. Laurel Francis**	Jamaïque
M. Kurt Herndl*	Autriche
Mme Rosalyn Higgins**	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
M. Rajsoomer Lallah**	Maurice
M. Andreas V. Mavrommatis**	Chypre
M. Birame Ndiaye*	Sénégal
M. Fausto Pocar**	Italie
M. Julio Prado Vallejo*	Equateur
M. Waleed Sadi*	Jordanie
M. Bertil Wennergren*	Suède

* Date d'expiration du mandat : 31 décembre 1994.

** Date d'expiration du mandat : 31 décembre 1996.

Annexe II

CURRICULUM VITAE

M. Tamás Bán (Hongrie)

Né en 1932 à Budapest.

Diplômé de la faculté de droit de l'Université Eötvös Lóránd de Budapest en 1955.

Membre du Parquet de Székesfehérvár, s'occupant de questions pénales et de questions relatives à la famille, 1956-1959.

Reçoit une bourse du Gouvernement français en 1960 et fait de hautes études universitaires de droit comparé avec le professeur René David, faculté de droit de l'Université de la Sorbonne, Paris, 1960/61.

De 1963 à 1966, suit les cours d'été de la Faculté internationale de droit comparé de Strasbourg.

En 1962, entre au Ministère de la justice, dont il fait partie à ce jour. De 1962 à 1972, membre de la section qui s'occupe de l'élaboration des lois, principalement dans le domaine du droit civil. En 1972, est nommé Directeur général de la Division du droit international. Responsable notamment de l'élaboration des lois touchant le droit international privé, le droit commercial international et le droit pénal international. A mené, à la tête de nombreuses délégations hongroises, des négociations sur des affaires civiles ou pénales, des questions d'extradition, de transfert de personnes condamnées, et de reconnaissance et d'application de jugements étrangers dans des affaires civiles et commerciales.

A pris l'initiative et a été l'un des principaux artisans du retour de la Hongrie à la Conférence de La Haye de droit international privé en 1984.

Conseiller personnel du Ministre de la justice de 1988 à 1990, chargé, après l'acceptation du Protocole facultatif se rapportant au Pacte, d'analyser la compatibilité de la réglementation hongroise relative aux droits de l'homme avec les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en vue d'adapter la législation hongroise à ces dispositions. Sur sa proposition, plusieurs lois fondamentales et d'autres textes ont été adoptés, notamment la version révisée du chapitre de la Constitution relatif aux droits de l'homme.

Les rapports périodiques que la Hongrie doit présenter au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant la mise en oeuvre des obligations qui lui incombent dans le domaine des droits de l'homme en vertu du Pacte et autres traités et conventions des Nations Unies sont, depuis longtemps, rédigés sous sa direction ou avec son active coopération.

Depuis les premières démarches en vue de l'admission de la Hongrie au Conseil de l'Europe, il a contribué à négocier l'élaboration d'un programme de coopération dans le domaine juridique et dans celui des droits de l'homme. Depuis 1990, représente la Hongrie au Comité européen de coopération juridique, qui l'a récemment élu membre de son bureau. Représente actuellement la Hongrie au Comité d'experts du Conseil de l'Europe chargé d'améliorer les procédures destinées à protéger les droits de l'homme.

A été l'une des deux personnalités désignées en 1990 par le Conseil des ministres pour préparer la signature puis la ratification, par la Hongrie, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La place essentielle qu'occupent les droits de l'homme dans ses centres d'intérêt et ses activités est illustrée par la liste ci-jointe de ses publications, dont les plus récentes sont entièrement consacrées à ce sujet. Parmi ses publications, il convient de citer la synthèse des conclusions qui se dégagent de l'étude, menée pendant deux ans, de la législation hongroise pour la rendre plus conforme aux dispositions des Pactes. Les chapitres qu'il a écrits sont déjà disponibles en anglais; ils seront sans doute publiés sous peu. Prépare également, en vue de sa publication, un manuel sur la pratique des organes conventionnels afin d'aider les demandeurs et leurs conseils à mieux argumenter leurs affaires à Strasbourg.

Donne régulièrement des conférences, en qualité de professeur invité, sur le droit pénal international et sur les droits de l'homme aux facultés de droit de Miskolc et de Budapest, ainsi qu'à l'occasion des cours spéciaux organisés pour former les juges aux aspects internationaux des droits de l'homme.

Depuis 1980, année où il a été élu juge à la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce de Hongrie, a siégé en qualité de Président de la Cour ou de membre du collège des juges dans plus de 150 affaires.

Marié depuis 1956. Son épouse est juge à la Cour suprême; son fils est avocat et journaliste.

A l'habitude de travailler en anglais et en français, langues qu'il parle couramment; comprend l'allemand et le russe.

Publications :

- Le préjudice dans le droit français d'aujourd'hui (Essais sur les questions de droit civil, 1963)
- Les relations de coopération judiciaire de la Hongrie (traités et réciprocité) (Revue des sciences économiques et juridiques, 1980)
- Droit national - droit étranger - droit international (Politique juridique, 1981)
- Des traités de coopération judiciaire conclus par la Hongrie (Politique juridique, 1982)
- De la nécessité d'une législation hongroise concise sur la coopération en matière pénale (extradition, coopération judiciaire, transmission des actes, transfert des personnes condamnées) (Revue hongroise de droit, 1983)
- Une évolution majeure dans le domaine du droit international de la famille : la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (Revue hongroise de droit, 1986)
- Proposition pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur la coopération internationale en matière pénale : texte du projet de loi rédigé par l'auteur (Revue hongroise de droit, 1987)
- Droit d'asile : la Hongrie adhère à la Convention de Genève (Revue hongroise de droit, 1989)
- La Hongrie et la Convention européenne des droits de l'homme (Revue hongroise de droit, 1990)
- Préparatifs en vue de la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme (Revue hongroise de droit, 1991)
- Interdiction de la discrimination aux termes de la Convention européenne des droits de l'homme (Acta Humana, 1991)
- Effets de la Convention européenne des droits de l'homme sur la législation hongroise (Revue hongroise de droit, 1992)
- Pronostic des effets de la Convention européenne des droits de l'homme sur la jurisprudence des tribunaux hongrois (Gazette de la Cour Suprême, 1992)
- Répercussions de l'entrée de la Hongrie au Conseil de l'Europe sur l'évolution de la législation hongroise (Revue des sciences juridiques, 1992)

- Compte rendu de deux années d'activités destinées à préparer la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme
 - conclusions, propositions de lois (Acta Humana, 1992; ce numéro a été publié avec l'aide financière du Conseil de l'Europe)

- Tendances importantes du droit procédural international; traités multilatéraux sur la reconnaissance et l'application de jugements rendus à l'étranger dans des affaires civiles et commerciales (Revue hongroise de droit, 1993)

M. Florin Costiniu (Roumanie)

Etat civil

Date et lieu de naissance : 12 février 1954 à Bucarest (Roumanie)
marié, un enfant

* * *

Profil académique

Licencié en droit (major de la promotion 1978 de l'Université de Bucarest).
Diplômé des post-universitaires en matière pénale (1982) et civile (1984), de
droit international et relations internationales (1986) et des droits de
l'homme (1993). Magistrat première digné (1987).

Candidat au doctorat en droit de l'Université de Bucarest ayant le thème :
"La Convention européenne des droits de l'homme et la législation procédurale
pénale roumanie".

Cadre didactique associé à la faculté de droit de Bucarest.

Fonctions actuelles (1993)

Secrétaire d'Etat au Ministère de la justice, Chef du Département des
tribunaux, de l'organisation et des ressources humaines (depuis
le 13 juillet 1993)

Membre de l'Association des hommes de science de Roumanie (depuis 1980)

Membre du Comité directeur de l'Association des magistrats de Roumanie

Carrière

- 1980 - Intégration dans le corps de la magistrature
- Le 20 janvier 1987 - soutient et est déclaré juge premier digné avec la
note maximale à l'examen de digné la magistrature
- Le 17 avril 1987 - juge au tribunal municipal de Bucarest
- Le 16 octobre 1990 - Directeur de la Direction judiciaire et des notaires
du Ministère de la justice
- Le 13 juillet 1993 - Secrétaire d'Etat au Ministère de la justice, Chef
du Département des instances judiciaires, de l'organisation et des
ressources humaines

Publications

- Entre les années 1979 et 1989 a publié dans "La Revue roumaine de droit" et "Des études et recherches juridiques" plus de 20 articles des commentaires, des synthèses de pratique judiciaire en matière pénale, procédure pénale et civile.
- Pendant les années 1990-1993 a élaboré et présenté dans le cadre des réunions scientifiques nationales et internationales plusieurs communications, résumés et études, réunis dans un volume en cours de publication, parmi lesquels on peut mentionner :
 - "Les stades de la réforme législative en Roumanie en ce qui regarde la protection effective du droit à la liberté individuelle" (Strasbourg, 1991);
 - "Des nouvelles garanties de l'exercice du droit à la défense" (Bucarest, 1991);
 - "La Convention européenne des droits de l'homme et sa compatibilité avec la législation roumaine" (Vienne, 1991)
 - "La séparation des pouvoirs dans l'Etat et l'indépendance de la justice à la lumière des nouvelles dispositions constitutionnelles" (Bucarest, 1992)
 - "Des aspects concernant la protection de la vie privée de la personne" (Bucarest, 1992);
 - "Les droits à un procès équitable" (Bucarest, 1992);
 - "Des considérations sur l'application des principes inclus dans les articles 5 et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme dans la pratique judiciaire des instances roumaines" (Strasbourg, 1992)
 - "La non-discrimination dans l'administration de la justice" (La Haye, 1993);
 - "La protection de la propriété privée - des aspects théoriques et pratiques après 1989" (Hambourg, 1993);
 - "Le droit à l'image et la liberté de la presse" (Bucarest, 1993);
 - "Des nouvelles réglementations procédurales pénales dans le domaine de la protection du droit à l'inviolabilité du domicile" (Bucarest, 1993).

M. Mainassara Maidagi (Niger)

[Une notice biographique sera publiée en tant qu'additif au présent document lorsqu'elle aura été reçue du gouvernement ayant désigné ce candidat.]
